



Conformément à l'arrêté municipal d'occupation du domaine public du 31 mai 2001  
sur la commune de **La Chapelle-sur-Erdre**

Autorisation n° **CH-2022-031**

**AUTORISATION D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC**

- Demandeur :** DEMECO ATLANTIC MOVERS  
7 Rue du Remouleur  
CP 2612  
44805 SAINT HERBLAIN  
Tél : 02.40.92.10.67  
Mail : [demeco@atlanticmovers.fr](mailto:demeco@atlanticmovers.fr)
- Adresse Occupation du Domaine Public :** 1 rue de la Biguenée  
44240 La Chapelle-Sur-Erdre
- Nature de l'occupation :** Stationnement d'un camion de déménagement d'environ 11 Mètres de long.
- Emprise :** Sur les places de stationnement au droit du N°1 de cette voie.
- Durée de l'occupation :** Du jeudi 04 août au vendredi 05 août 2022 de 8h00 à 18h00.
- Mesures particulières :** Mise en place d'une signalisation d'interdiction de stationnement sur laquelle doit être affichée l'autorisation d'occupation du domaine public .  
Sécurisation, par tous les moyens adéquats, des piétons et cyclistes, contournant le camion de déménagements.  
Maintenir en permanence l'accès aux propriétés riveraines.  
Mise en place de panneaux type B6A1 , interdiction de stationner .  
Mise en place de panneaux de rétrécissement de chaussée AK3.
- *La mise en place de la signalisation correspondante conformément aux indications du service gestionnaire est à la charge du demandeur. Tout manquement engage la responsabilité du demandeur en cas d'accident.*
  - *La sécurité des usagers du domaine public devra être assurée notamment la libre circulation des piétons.*
  - *L'autorisation devra être obligatoirement affichée à la vue de tous.*

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 20 avril 2022



Le Maire,

Fabrice ROUSSEL

Rendu exécutoire par publication le